

Le secteur Plaisance / Porte de Vanves fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain qui porte des ambitions de restructuration urbaine et de reconquête économique et sociale. Au sud de ce secteur, la couverture d'un tronçon du boulevard périphérique, sur le 14^e et le 15^e arrondissements, constitue une opportunité particulière pour la requalification de ce quartier.

En application du projet de territoire approuvé par délibération des 2 et 3 février 2004, les orientations d'aménagement sont les suivantes :

- **COUVERTURE DU BOULEVARD PERIPHERIQUE**

La couverture d'un tronçon du boulevard périphérique permettra l'aménagement d'un jardin public, en lien avec le réaménagement de la rue et du square Maurice Noguès et son ouverture vers l'avenue Marc Sangnier.

A l'est des voies ferrées ou de part et d'autre, le projet d'aménagement comprend la construction de bâtiment(s) pour implanter des équipements ou des activités privées. La prolongation de cette couverture vers la porte de Châtillon reste possible.

La couverture du boulevard périphérique doit contribuer à l'amélioration des liaisons avec les communes voisines, Malakoff et Vanves.

- **EQUIPEMENTS, ACTIVITE ECONOMIQUE**

Un nouveau centre social et un équipement pour la petite enfance sont prévus près de l'avenue de la Porte de Vanves, après démolition de la partie principale de l'ancien centre commercial.

Les écoles Alain Fournier ont été reconstruites.

Le site de l'hôpital Broussais accueillera un établissement pour les personnes âgées, un équipement culturel, une crèche et un centre social.

Une structure tournée vers le développement économique (hôtel d'activités) a été réalisée rue Raymond Losserand. Sur l'ensemble du quartier, un maintien du commerce de proximité sera recherché.

- **ESPACES PUBLICS ET LIAISONS PIETONNES**

Le projet d'aménagement comprend la requalification du boulevard Brune ce qui facilitera les liaisons piétonnes entre ses deux rives, ainsi qu'entre 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements. Les voies bordant la couverture du boulevard périphérique, y compris la rue Julia Bartet et l'avenue de la Porte de Vanves, seront requalifiées, en veillant à améliorer les liaisons piétonnes et cyclistes avec les communes voisines.

Pour désenclaver le site de l'hôpital Broussais, une desserte locale est prévue de la rue des Arbustes à la rue des Mariniers, avec des liaisons ouvertes prioritairement aux piétons et cyclistes. La promenade Auguste Renoir sera prolongée jusqu'à la rue Didot.

Une liaison piétonne sera recherchée à travers l'hôpital Saint-Joseph, pour relier plus facilement, dans la journée, l'intérieur du site de Broussais et la rue Pierre Larousse.

Compte tenu des nuisances engendrées par son actuel emplacement, le marché aux puces pourrait être déplacé dans la perspective d'une meilleure insertion urbaine et d'une meilleure articulation avec Malakoff et Vanves, tout en le maintenant dans le quartier.

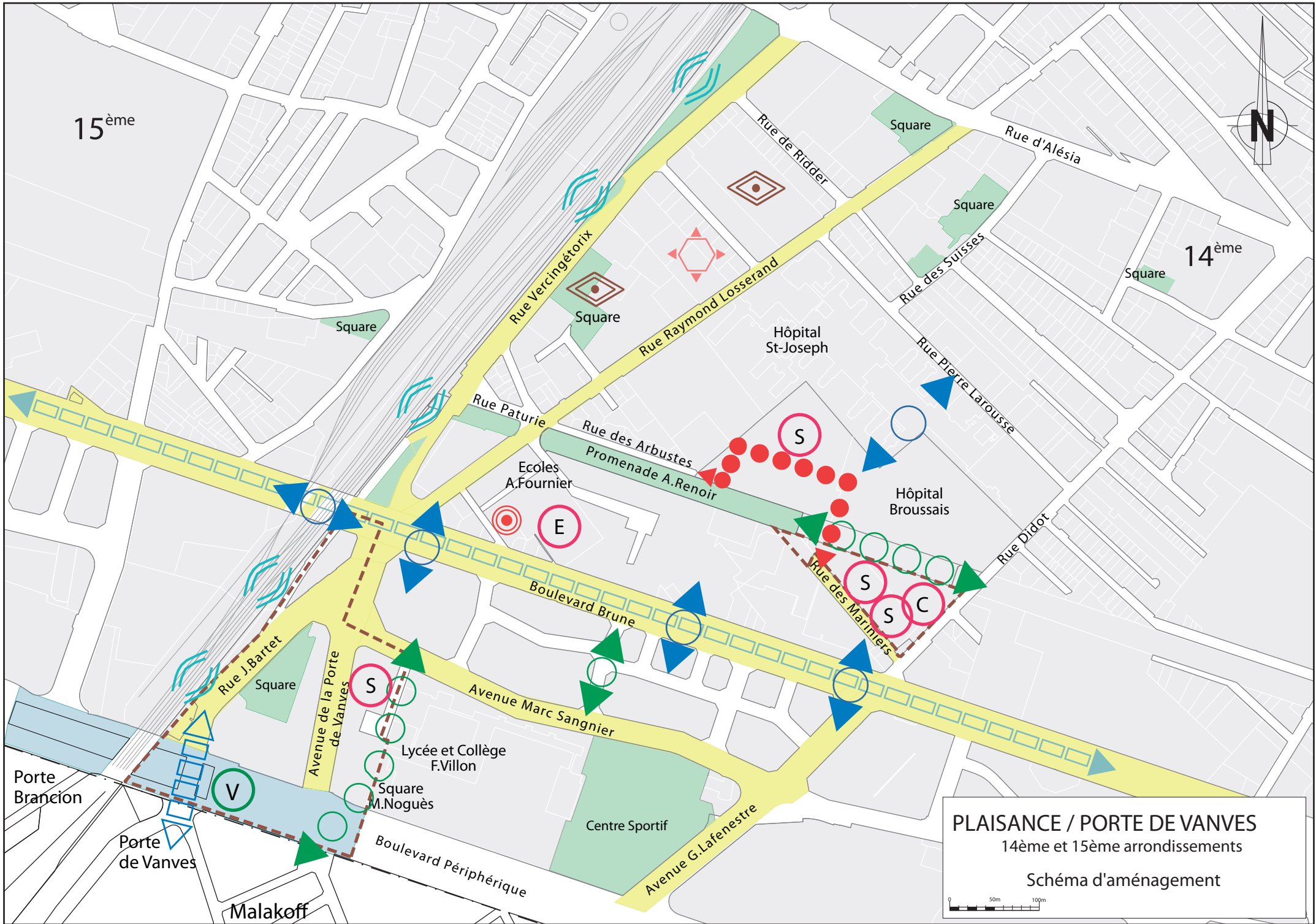
Les espaces publics situés entre le boulevard Brune et l'avenue Marc Sangnier seront requalifiés.

- **HABITAT**

Dans l'ensemble du périmètre du GPRU, et notamment pour le secteur rue des Jonquilles-cité Blanche et 156 rue Raymond Losserand, un soin particulier sera porté à la requalification des espaces extérieurs autour des bâtiments de logements sociaux, en complément, lorsque nécessaire, de l'amélioration du confort des logements et de l'aspect des bâtiments. De plus, sur le site de l'hôpital Broussais, la Ville souhaite la réalisation de logements libres et sociaux dans les bâtiments Leriche et Mariniers.

Afin de permettre des formes urbaines aux abords du périphérique en adéquation avec l'environnement bâti de ce secteur et afin de faciliter la restructuration des ensembles immobiliers de part et d'autre de l'avenue de la Porte de Vanves, les règles de densité de l'article 14 du règlement ne s'appliquent pas à l'intérieur du périmètre de dispositions particulières figurant au schéma d'aménagement.

La densité globale, résultant notamment des interventions aux abords des portes et sur le périphérique, tout en s'accompagnant d'une augmentation des espaces verts publics, restera inférieure à celle du quartier environnant (Plaisance/ 1,8).



15^{ème}

14^{ème}



PLAISANCE / PORTE DE VANVES
 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements
 Schéma d'aménagement

